



SIGNATURE DU CRTE ENTRE L'ÉTAT ET VICHY COMMUNAUTÉ

Lundi 31 janvier 2022 Jean-Francis TREFFEL, Préfet de l'Allier et Frédéric AGUILERA, Président de Vichy Communauté signent le Contrat territorial de Relance et de Transition Écologique (CRTE).

Le CRTE devient l'outil privilégié de contractualisation de Vichy Communauté avec l'État. Il regroupera les contrats existants précédemment conclus avec l'État et mettra en cohérence les différents programmes d'aide de l'État concernant la relance et la transition énergétique.

Le CRTE a été instauré par la Circulaire du Premier Ministre en date du 20 novembre 2020.

Il doit permettre :

- d'associer les acteurs locaux, dont les communes et les établissements publics de coopération intercommunale, au plan de relance,
- d'accompagner les collectivités pendant la durée du mandat municipal dans leur projet vers un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire ;
- d'instaurer un nouveau cadre de dialogue permettant une convergence entre les priorités de l'État et des projets des acteurs locaux.

ÉLABORATION

Co-rédigé par Vichy Communauté et l'État, avec l'appui du CEREMA, le CRTE a pour périmètre celui de la communauté d'agglomération. Il a été élaboré en parallèle du projet de territoire AGIR 2035 dont il reprend les quatre grands piliers :

- **A**ccroître l'attractivité territoriale,
- **G**arantir une meilleure qualité de vie pour tous,
- **I**nnover pour lutter contre le changement climatique
- **R**econquérir nos cœurs de bourgs et de villes.

Calendrier d'élaboration :

- **8 juillet 2021** : validation du protocole d'accord avec l'État par le Conseil Communautaire. Ce protocole a fixé les grands axes du CRTE.
- **Automne 2021** : phase de concertation et de construction du CRTE en parallèle de l'élaboration du projet de territoire 2021-2035.
- **2 décembre 2021** : adoption du CRTE et du projet de territoire AGIR 2035 lors du Conseil Communautaire.

Contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans, le CRTE fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Pour cela, les représentants de l'État et de Vichy Communauté mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE, avec un comité de pilotage et un comité technique, tous deux co-présidés par le Préfet et le Président de l'agglomération, et composés de représentants de l'exécutif et des services de Vichy Communauté, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires.

